Le capteur Freestyle Libre Select d’Abbott désormais remboursé

Depuis le 30 avril dernier, le capteur de mesure en continu du glucose interstitiel FreeStyle Libre Select de la société Abbott est pris en charge par l’Assurance maladie.

Les indications de prescription et de prise en charge du FreeStyle Libre Select

Le capteur FreeStyle Libre Select est pris en charge dans les indications suivantes :
- Chez les patients atteints d’un diabète de type 1 ou de type 2 (adultes et enfants ? 2 ans) traités par insulinothérapie intensifiée (par pompe externe ou ? 3 injections par jour) ;

- Chez les patients atteints d’un diabète de type 2 (adultes et enfants ? 2 ans) traités par insulinothérapie non intensifiée (< 3 injections par jour) dont l’objectif glycémique n’est pas atteint.

Il s’agit donc d’un capteur qui s’adresse aux personnes traitées par injections d'insuline au stylo ou par pompe à insuline en boucle ouverte. Il n’est pas compatible avec les boucles semi-fermées partenaires d’Abbott.

Ce capteur a une durée de vie de 15 jours, tout comme le FreeStyle Libre 2 Plus. Ainsi, pour ce dispositif médical 24 capteurs par an maximum seront pris en charge, contre 26 capteurs par an et par patient pour le système FreeStyle Libre 2.

Parmi les autres caractéristiques du FreeStyle Libre Select, il y a celle de posséder 15 jours de mémoire, permettant un suivi optimal de sa glycémie tout au long de la durée de vie du capteur. À noter également que le capteur FreeStyle Libre Select est uniquement compatible avec l’application FreeStyle Libre 3 pour téléphone ou avec le lecteur FreeStyle Libre 3.

Si vous souhaitez pouvoir bénéficier de ce capteur de glycémie, **une nouvelle ordonnance est nécessaire** : nous vous invitons à vous rapprocher de votre médecin habituel pour mettre à jour votre ordonnance.

Ce remboursement représente une avancée importante pour les personnes vivant avec un diabète : les solutions de mesure de glycémie sont de plus en plus nombreuses sur le marché, permettant ainsi un choix plus grand pour les utilisateurs.

Pour en savoir plus sur les modalités de prescription du dispositif et votre éligibilité, demandez conseil à votre diabétologue ou votre médecin généraliste.

Source :
Arrêté du 30 avril 2025 portant inscription du système de mesure en continu du glucose interstitiel FREESTYLE LIBRE SELECT de la société ABBOTT France au titre I de la liste des produits et prestations remboursables prévue à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale

Crédit photo : ©Alena (modifié à l'aide de l'IA).